

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2018-E-048**

**Séance du 15 novembre 2018**

**Avis sur le projet d'arrêté portant autorisation de lutte contre les écrevisses non autochtones en Haute-Savoie.**

Lors de la séance du jeudi 15 novembre 2018, le CSRPN a examiné le projet d'arrêté portant autorisation de lutte contre les écrevisses non autochtones en Haute-Savoie.

En préambule, le CSRPN déplore le manque d'information scientifiques sur la répartition et la dynamique de l'écrevisse Signal.

La CSRPN émet un avis favorable sur ce projet d'arrêté pour une durée de deux ans, et demande qu'à l'issue des deux ans, le CSRPN puisse disposer de données scientifiques sur la répartition et la dynamique de l'écrevisse, et sur les effets constatés ou potentiels des prélèvements avant la validation du plan de gestion.

le Président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

